

Proetic

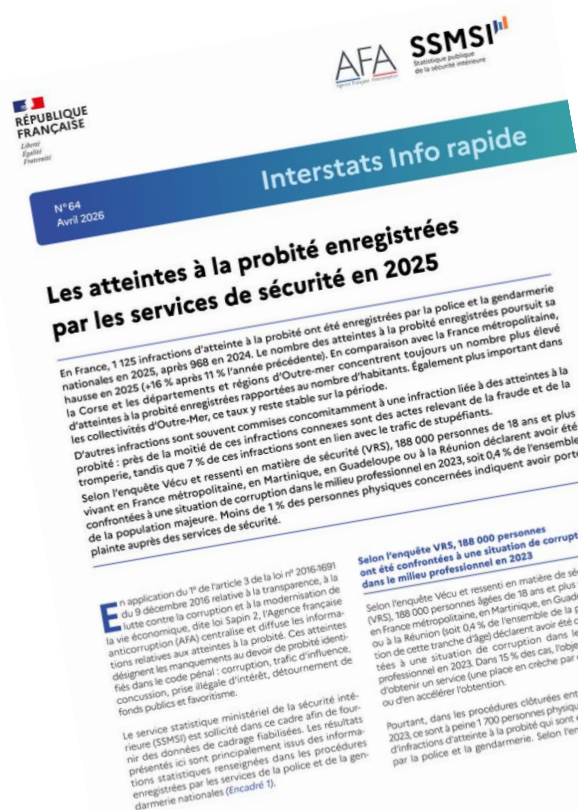
Compliance & éthique des affaires

L'essentiel

L'essentiel Sur les atteintes à la probité enregistrées par la police et la gendarmerie en 2025

*Document réalisé par les équipes de Proetic
Mai 2026*

L'AFA et le SSMSI actualisent leur étude recensant les atteintes à la probité par les services de sécurité avec les données enregistrées en 2025.



Pour rappel, **les atteintes à la probité** désignent les manquements au devoir de probité identifiés dans le code pénal :

- Corruption
- Trafic d'influence
- Concussion
- Prise illégale d'intérêt
- Détournement de fonds publics
- Favoritisme



Cette étude évoque les 8 infractions suivantes :

CORRUPTION

Fait pour une personne (agent public ou non), de demander ou d'accepter un avantage quelconque **en contrepartie de l'accomplissement ou du non-accomplissement d'un acte de sa fonction**

PRISE ILLÉGALE D'INTÉRÊTS

Fait pour un agent public de **prendre, recevoir ou conserver un intérêt personnel** dans une affaire dont il a à connaître à l'occasion de ses fonctions

DÉTOURNEMENT DE FONDS PUBLICS

Fait pour un agent de **détruire, détourner ou soustraire des fonds ou des biens publics** qui lui ont été remis en raison de ses fonctions ou de sa mission

BLANCHIMENT

Fait de **faciliter**, par tout moyen, **la justification mensongère de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit** ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect.

TRAFIC D'INFLUENCE

Fait pour une personne (agent public ou non), d'accepter ou de demander un avantage pour, en contrepartie, **user de son influence sur une autorité publique**

CONCUSSION

Fait pour un agent public de profiter de sa fonction pour **percevoir sciemment des sommes indues** ou de **s'abstenir de percevoir des sommes dues**

FAVORITISME

Fait pour un agent public d'octroyer un **avantage injustifié à une entreprise du fait du non-respect des principes de la commande publique**: égalité de traitement des candidats, liberté d'accès et transparence des procédures

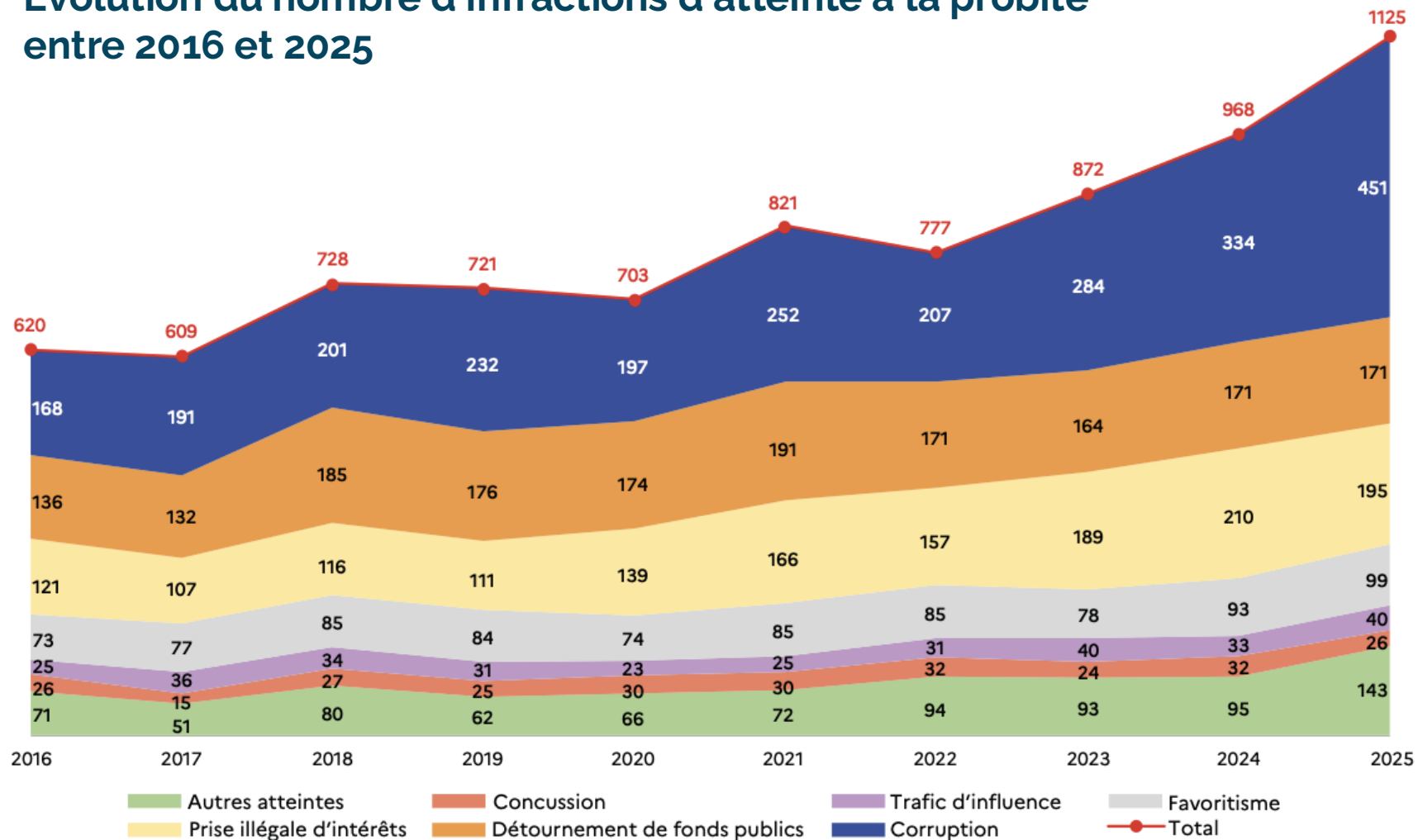
RECEL

Fait de **dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose, ou de faire office d'intermédiaire** afin de la transmettre, en sachant que cette chose **provient d'un crime ou d'un délit**. Ou bien, de bénéficier par tout moyen, du produit d'un crime ou d'un délit, de détourner un bien de la communauté ou d'une succession

Le nombre d'atteintes à la probité poursuit sa hausse avec **1125 infractions** enregistrées en 2025

- Une hausse du nombre d'infractions enregistrées **entre 2024 et 2025 avec +16 % et une hausse de +45 % par rapport au niveau de 2022**. La hausse entre 2024 et 2025 est portée par l'augmentation des cas de corruption (+117) et des infractions relevant de la catégorie des « autres atteintes » (+48).
- **La corruption reste l'infraction la plus enregistrée parmi toutes les atteintes à la probité depuis 2016** : les infractions de corruption ont augmenté de 10 % soit 31,4 % du nombre total d'infractions enregistrées en 2025.
- 67 % de la corruption entre 2016 et 2025 concerne de **la corruption publique**.

Evolution du nombre d'infractions d'atteinte à la probité entre 2016 et 2025



Lecture : Dans les procédures clôturées en 2025, 1 125 infractions d'atteinte à la probité ont été enregistrées par la police ou la gendarmerie. Parmi ces dernières, 451 étaient liées à de la corruption.

Champ : France, procédures clôturées sur la période 2016-2025.

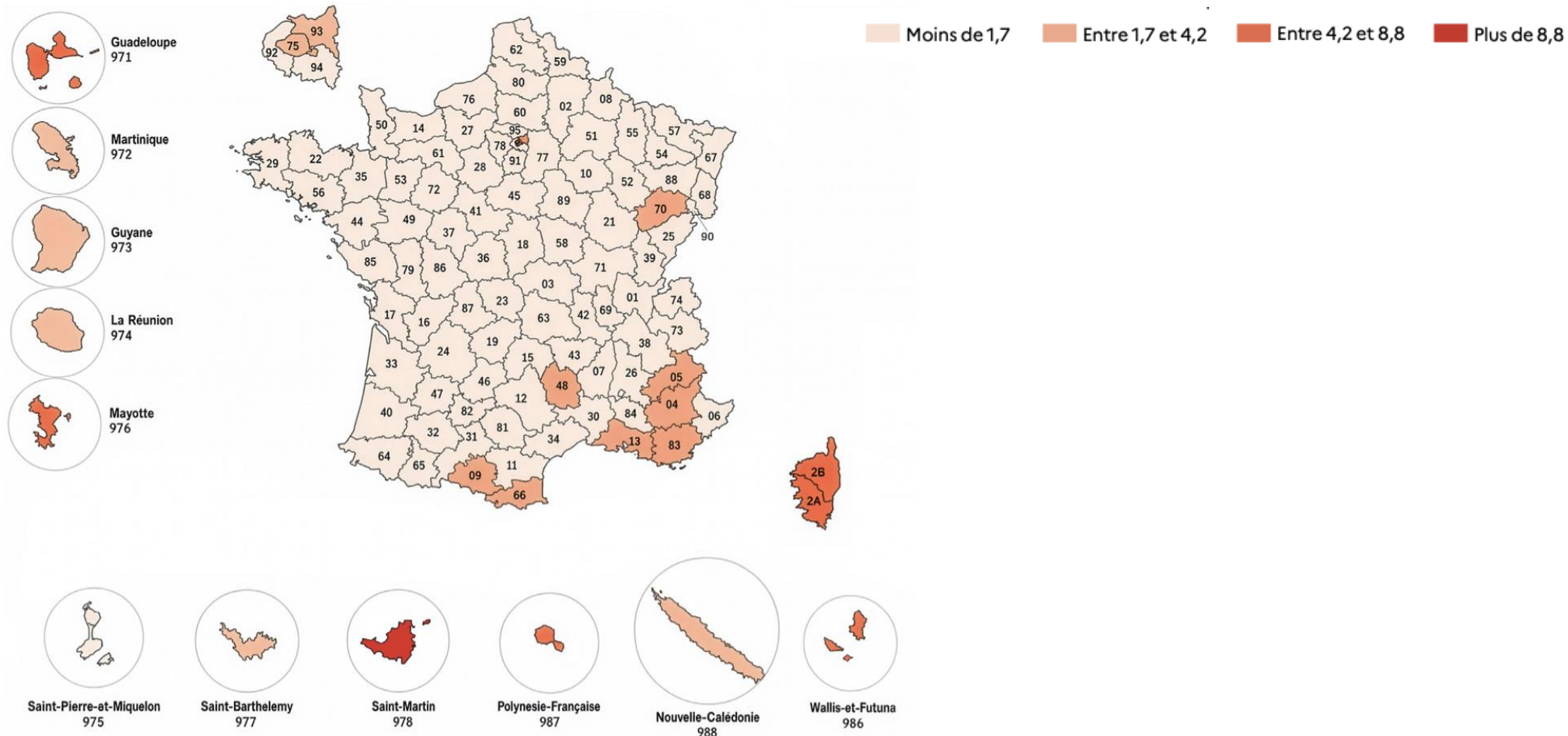
Sources : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie de 2016 à 2025. Base 2025 provisoire.

En 2025, la Corse et les DROM (les départements et régions d'Outre-mer) affichent des taux d'infractions plus élevés que la moyenne nationale, rapporté au nombre d'habitants

La moyenne nationale (hors collectivités d'outre-mer) du nombre d'infractions par an pour 100 000 habitants s'établit à 1,2 entre 2016 et 2025.

- **La Corse et les DROM excèdent la moyenne nationale :**
 - La Corse-du-Sud et la Haute-Corse comptabilisent respectivement 5,9 et 6,3 infractions en moyenne ;
 - Les DROM comptabilisent entre 2,4 et 5,4 infractions. Cela représente en moyenne 69 infractions par an entre 2016 et 2025, dont 57 infractions en 2025.
- **Paris (75) se situe également au-dessus de la moyenne, et comptabilise 2,4 infractions en moyenne** par an pour 100 000 habitants sur la même période.

Nombre moyen d'infractions d'atteinte à la probité par an pour 100 000 habitants sur la période 2016-2025



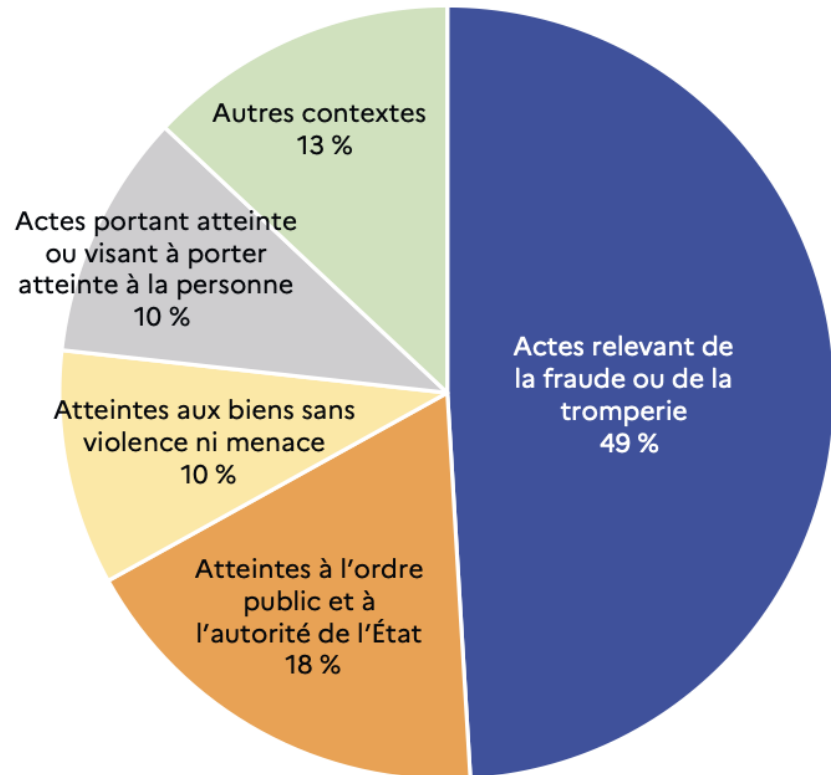
Note : Les infractions pour lesquelles le département de commission n'est pas renseigné ne sont pas prises en compte dans cette analyse.

Lecture : Dans le département des Pyrénées-Orientales (66) le nombre annuel d'atteintes à la probité enregistré en moyenne entre 2016 et 2025 est compris entre 1,7 et 4,2 pour 100 000 habitants.

Champ : Territoires de la République, procédures clôturées sur la période 2016-2025.

Sources : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025. Base 2025 provisoire ; Insee, recensement de la population (2023 pour la France métropolitaine et les DROM hors Mayotte, 2017 pour Mayotte, 2022 pour la Polynésie Française, 2018 pour Wallis-et-Futuna et 2019 pour les autres COM).

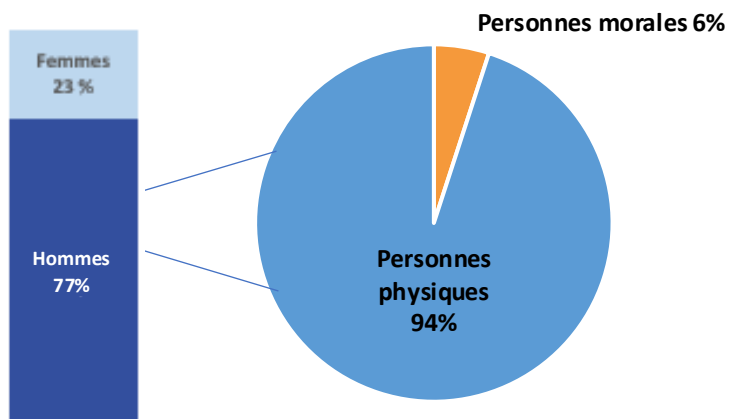
37 % des procédures concernant des infractions d'atteinte à la probité contiennent des infractions connexes : elles en constituent le support ou le contexte



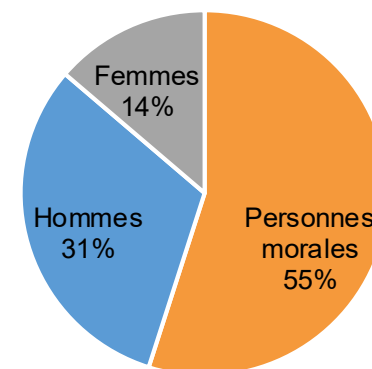
- **La moitié des infractions connexes sont des actes relevant de la fraude ou de la tromperie**, dont un peu plus d'un tiers est représenté par les contrefaçons ou faux.
- En moyenne, 16 infractions par an sont liées à la **législation sur les stupéfiants**. Parmi elles, 56 % concernent des faits de corruption active et 33 % de corruption passive, souvent difficiles à caractériser juridiquement. **L'ampleur des pratiques d'atteintes à la probité peut alors être sous-estimé.**

94 % des mis en cause pour des infractions d'atteintes à la probité entre 2016 et 2025 sont des personnes physiques, dont 77 % des hommes et 23 % des femmes


Profil des mis en cause



Profil des victimes



- 55 % des victimes sont des personnes morales **alors que les mis en cause sont presque exclusivement des personnes physiques.**
- Les personnes morales sont mises en cause pour des **infractions de recel et favoritisme majoritairement.**
- Les personnes mises en cause pour infractions d'atteintes à la probité sont **majoritairement des hommes** dont la majorité a plus de 45 ans.




Enquête Vécu et
ressenti en matière de
sécurité (VRS), édition
2024 par la SSMSI

188 000

personnes majeures et vivant en France **ont été confrontées à une tentative de corruption dans le cadre professionnel** en 2023, soit 0,4 % de la population de 18 ans et plus.

99% des personnes victimes d'une tentative de corruption dans un cadre professionnel, en 2023, **n'ont pas déposé plainte**



15% des tentatives de corruption avaient pour objectif d'obtenir un service ou d'en accélérer l'obtention.

- Cette enquête met en évidence, de façon inquiétante, que les tentatives de corruption sont banalisées et leur gravité sous-estimée.
- L'enquête appuie également une certaine impunité des tentatives de corruption, pour lesquelles les victimes n'auraient pas porté plainte.
- Enfin, elle met en perspective les remontées statistiques de la SSMSI qui ne comptabilisent pas les tentatives de corruption non-suivies d'un dépôt de plainte par la victime et donc non-enregistrées par les services de sécurité.

Pour toute information complémentaire,
n'hésitez pas à nous contacter directement :



▶ **Sophie Musso**
Fondatrice et associée
sophie.musso@proetic.fr



▶ **Ambre Steyer**
Associée
ambre.steyer@proetic.fr



▶ **Pierre de Montera**
Associé
pierre.de-montera@proetic.fr